

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 3 JUILLET À 20 HEURES 30

L'An Deux Mille Sept, le 3 Juillet 2007

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 3 Juillet 2007 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Marcel COULIOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Laure SUDRE, Jean SICARD, Michel FRANQUES, Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel ANDRAL, Christian CHAMAYOU, William NION, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Michel ALBINET

Membres suppléants votants : Messieurs André BAUP, Claude RAMON, Eliane CARLES

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs Jacques HUC, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Doris HUCHEDÉ, Patrice MANGIONE

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre FERRIERES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER (Pouvoir à Madame Laure SUDRE), Olivier BRAULT, Louis BARRET, Pierre COSTES, Dominique BILLET (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS), Christian BONZI, Max AMIEL, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Jean-Pierre BOUCLY, Michel TRÉBOSC, Viviane COMBES

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRÉ, Jacqueline LAPEYRE, Gisèle DEDIEU, Frédéric ESQUEVIN, Josette BES, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Nicole ENGEL, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Josian VAYRE, Pierre GUIRAUD, Gérard FABRE, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Jean-Claude RAFFANEL, Elisabeth LARAUD, Gérard SOULOMIAC, Anne-Marie ROSÉ, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Christiane SEGURA, Jean-Philippe ROQUES

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 34

Votants (titulaires, suppléants votants, représentés) : 31

N° 2 - 67 / 2007 : ENTREPRISE MORONI EXTENSION – SUBVENTION

Pilote : Commission Développement Economique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des
Services
Finances et Budget

Madame Christine DEVOISINS, rapporteur

Cette société, implantée sur la commune de Lescure d'Albigeois, a été créée par Emile MORONI en 1947. A l'origine, elle exerçait son activité sur l'ensemble du marché du saucisson sec et des saucisses sèches. Par la suite, elle s'est progressivement spécialisée dans les produits de type saucissons d'Arles puis chorizos (appelés produits rouges).

Cette activité s'est développée ces dernières années et est passée de 50% des ventes en 1991 à 96% en 2004. C'est ainsi que cette société a acquis une notoriété de spécialiste des produits rouges et se place comme leader dans tous les segments du marché en concurrence avec des groupes internationaux.

Afin de conforter cette place, l'entreprise prévoit une extension de son usine afin d'améliorer sa capacité de production par l'adjonction de nouveaux séchoirs et d'améliorer les ateliers de conditionnement ainsi que la partie préparation de commandes et expédition. De plus cette nouvelle répartition favorisera une adaptation du process de fabrication pour le rendre plus performant dans les domaines où le chorizo a un potentiel de développement.

L'objectif de cette extension est de conforter la place de la PMI Moroni au plan national et international face aux grands groupes du secteur.

Il est prévu de créer une surface de 4 000 m² pour cette extension sur un terrain contigu de 7 500 m². Le montant de l'investissement immobilier s'élève à 2 408 100 € HT. L'investissement pour le matériel sera de l'ordre de 2M€ pour ce projet de développement. A ce jour l'entreprise emploie 88 personnes. Elle n'avait que 47 salariés en CDI en 2000.

Compte tenu de ce projet et de l'enjeu qu'il représente pour maintenir ces emplois voire de les développer dans cette niche, des aides diverses ont été sollicitées par l'entreprise auprès des collectivités territoriales et des fonds européens.

Dans le cadre des règles applicables aux aides économiques à finalité régionale, la participation demandée à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'élève à 150 000 € soit 25% du total des aides sollicitées auprès des collectivités territoriales qui s'établit à 600.000 € (300.000 € pour le Conseil Régional et 150 000 € pour le Conseil Général du Tarn).

C'est pourquoi je vous propose :

D'approuver le plan de financement prévisionnel concernant l'extension de l'entreprise MORONI située à LESCURE d'Albigeois.

De verser une aide maximale de 150 000 € représentant 25% des aides mobilisées auprès des collectivités territoriales.

D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération.

Le Conseil de Communauté Agglomération de l'Albigeois

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le règlement communautaire d'exemption relatif aux aides à finalité régionale,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Considérant l'intérêt de permettre le développement de l'entreprise Moroni sur l'Albigeois et de conforter sa position de leader national face aux grands groupes du secteur.

Considérant les règles de financement adoptées par la collectivité régionale en matière d'aides économiques, requérant la participation du territoire d'implantation (EPCI, Département) pour mobiliser les aides publiques aux entreprises.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel concernant l'extension de l'entreprise MORONI située à LESCURE d'Albigeois.

✚ **AUTORISE** le versement d'une aide maximale de 150 000 € représentant 25% des aides mobilisées auprès des collectivités territoriales dans le respect des règles applicables aux aides économiques à finalité régionale.

✚ **AUTORISE** Monsieur le président à signer tout acte afférent à cette opération et en particulier la convention qui sera établie dans le cadre de la réglementation en vigueur sur les aides publiques aux entreprises.

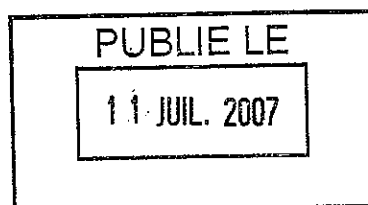
✚ **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2007 fonction 90 chapitre 67 article 6745.



Pour extrait conforme,
Fait le 3 Juillet 2007,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATION EXTENSION MORONI

- Entreprise : **SALAISONS MORONI SA**
- Activité : CHORIZOS et PRODUITS ROUGES
- Nature de l'opération : **EXTENSION**
- Lieu : LESCURE D'ALBIGEOIS
- Création d'emplois : 5
- Nombre total d'emplois en fin d'opération : **93**

Mise à jour : 25/06/2007

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Achat de terrain + frais de mutation		Subventions sollicitées :	
Travaux aménagement	1 700 000	FIBM	25 000
Aménagements spéciaux	350 000	FEDER	300 000
Réseau d'énergie		CONSEIL GENERAL	150 000
Bureau de contrôle + sécurité + frais divers	296 041	CONSEIL REGIONAL	300 000
Frais administratifs	12 059	Cté Agglo. ALBIGEOIS	150 000
Divers et Imprévus	50 000	Reste à financer (crédit bailleur)	1 483 100
<u>TOTAL</u>	2 408 100	<u>TOTAL</u>	2 408 100

☞ **NOTA** : Les subventions sont à valider par chaque organisme
Sous réserve de l'attribution des subventions sollicitées,
le reste à financer s'élèvera à 1 483 100 € HT.